

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Commune de Vesseaux

**Procédure adaptée passée en application des articles 27 et 90
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

Objet de la consultation :

Mission de maîtrise d'œuvre

**Construction d'une salle polyvalente et
aménagement de ses abords**

Date et heure limites de remise des offres :

12 Mai 2017 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation

Article 2 - Organisation de la Maîtrise d'ouvrage

Article 3 - Renseignements d'ordres juridique, économique, financier & technique

Article 4 - Mode de dévolution des prestations – forme des candidatures

Article 5 - Modalités de présentation & de remise des propositions

Article 6 - Jugement des candidatures & des offres

Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

1.1 Objet et contenu de la mission

La présente consultation de maîtrise d'œuvre concerne la construction d'une salle polyvalente et l'aménagement de ses abords à Vesseaux telle que définie dans le programme.

La mission du titulaire sera de type mission complète avec EXE et OPC au sens de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP).

1.2 Nature du marché

Marché public de services (prestations intellectuelles).

1.3 Lieu d'exécution

Commune de VESSEAUX (07200).

1.4 Montant et durée

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à **890 000 € HT**.

Le marché sera conclu pour une durée allant jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Article 2 - Organisation de la Maîtrise d'ouvrage

Mairie de Vesseaux, 2 place de la Mairie, 07200 VESSEAUX

Tél : 04 75 93 40 15 - Courriel : mairie@vesseaux.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- 8h - 12h du lundi au vendredi ;
- 13h30 – 16h30 les mardi et jeudi.

Ci-après désigné : la commune

Article 3 - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier & technique

3.1 Mode de passation et forme du marché

La passation du marché s'effectuera selon la procédure adaptée en application des articles 27 & 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.2 Unité monétaire du marché

L'euro.

3.3 Modes de financement et de règlement du marché

Le financement est effectué avec emprunt, fonds propres et subventions.

Le paiement des factures se fera par mandat administratif conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

3.4 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française uniquement.

3.5 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.6. Variantes et options

Pas de variante. Pas d'option.

Article 4 - Mode de dévolution des prestations – forme des candidatures

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique et ne comporte pas de tranche.

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. En cas de groupement et pour la bonne exécution de la mission, il sera imposé, lors de l'attribution du marché, la constitution d'un groupement solidaire.

Le titulaire désignera, dès la notification du marché, un chef de projet chargé de l'exécution de la mission.

Le candidat devra réunir des compétences en architecture (mandataire en cas de groupement), économie de la construction et études techniques tous corps d'état.

Article 5 - Modalités de présentation & de remise des propositions

5.1 Le dossier de consultation

L'obtention du dossier de consultation est gratuite. Il pourra être :

- ✧ demandé par écrit auprès de la mairie. Le candidat est informé qu'un délai maximal de 5 jours francs entre la date de réception de la demande et la date d'envoi du dossier de consultation pourra être observé.
- ✧ **téléchargé sur la plateforme dématérialisée : www.achatpublic.com**

Les candidats transmettront leur offre sous pli anonyme cacheté mentionnant « Offre pour la construction d'une salle polyvalente et l'aménagement de ses abords » et portera la mention « Ne pas ouvrir ».

Les offres devront parvenir à l'adresse indiquée à l'article 2, par courrier avec AR ou déposées sur place contre récépissé daté et tamponné par la mairie, avant les date et heure limites figurant en page de garde du présent document.

Les dossiers qui parviendront au maître d'ouvrage après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement ainsi que les dossiers remis sous enveloppe non cachetée, ne pourront être retenus.

Chaque concurrent remettra un dossier papier dûment complétés et signés **et une copie CD-Rom ou clef USB.**

La remise des offres par les candidats implique l'acceptation des clauses du présent règlement.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

5.2. Les documents concernant la candidature

Conformément à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, les documents suivants seront tous complétés, signés et revêtus du cachet de l'entreprise. En cas de groupement, chacun des membres devra produire les documents exigés pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- ✧ la lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1),

- ✧ la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2) à remplir soigneusement, notamment les déclarations / attestations sur l'honneur, les renseignements relatifs aux compétences et capacités professionnelles,
- ✧ ou le DUME (Document unique de marché européen) en lieu et place des DC1 & 2 2016,
- ✧ lorsque le candidat emploie des salariés, une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du Travail,
- ✧ la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire,
- ✧ l'imprimé NOT12 ou attestations fiscales et sociales ou attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- ✧ les attestations d'assurances Responsabilité Civile et Responsabilité Décennale en cours de validité,
- ✧ une liste des références récentes (inférieures à cinq ans) les plus significatives du ou des candidats.

5.3 Les documents à produire au titre de l'offre

- ✧ l'acte d'engagement daté et signé assorti de l'annexe de décomposition du prix précisant la répartition des honoraires sur les différents éléments de mission, mais aussi pour les différents membres de l'équipe,
- ✧ le candidat est réputé accepter le programme tel que fourni par la collectivité qui seul fait foi, il n'est pas obligé de retourner le programme signé.
- ✧ la composition de l'équipe affectée à la mission (curriculum vitae de chacun des membres),
- ✧ une note méthodologique décrivant la compréhension du problème posé et donnant une description détaillée du contenu de sa mission, phase par phase, et de l'organisation qu'il compte mettre en place en précisant notamment la répartition de l'exécution du marché entre les différents co-traitants.

En l'absence d'un seul des documents précités, l'offre pourra être déclarée non conforme.

Article 6 - Jugement des candidatures & des offres

Une commission ad hoc se réunira pour analyser les offres avec l'assistance du CAUE 07 et émettra un avis sur l'ensemble des propositions.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 48 et 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5 du présent règlement de consultation seront éliminées.

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- ✧ **la méthodologie, la composition et les références de l'équipe (60 %),**
- ✧ **les prix et délais (40 %).**

Par la suite, le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'auditionner les auteurs des offres les mieux disantes afin de permettre aux candidats d'apporter des compléments d'informations ou des précisions sur les conditions d'exécution de la mission.

Pour le cas où des auditions seraient organisées, les candidats seront invités individuellement à présenter leurs offres sur convocation du maître d'ouvrage. La présence des personnes en charge des projets y sera attendue.

La date prévisionnelle réservée à l'audition si elle a lieu est le 6 juin 2017 après-midi.

À l'issue des auditions et à partir des mêmes critères de jugement des offres ci-dessus, un classement définitif sera établi. La personne responsable du marché engagera et mènera librement, dans le respect du principe d'égalité de traitement, une négociation avec un nombre limité de candidats ayant présenté les offres les mieux classées.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour répondre à

la consultation, les candidats devront adresser leur question par mail EXCLUSIVEMENT à l'adresse suivante, avec la mention « consultation Vesseaux » : **caue-07@wanadoo.fr**

Il ne sera répondu qu'aux questions posées au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses seront adressées à l'ensemble des candidats.